Ondes URBAINES
VILLES FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

Mercredi 22 Avril 2015 - n°38

Décentralisation - Réforme de l'administration territoriale de l'Etat
Evénement - 12èmes Rencontres Entreprises et Territoires - 29 avril 2015 - Paris
Commerce - Un observatoire pour redynamiser les centres - villes
Economie - Calendrier et bilan des notifications fiscales 2015
Economie - Fonds de soutien aux emprunts à risque, clôture des dossiers le 30 avril
Initiative - Lèche-vitrine - au Pays de la vallée de Montluçon et du Cher
Economie - Grand Prix national du paysage 2015, candidatures jusqu'au 4 mai
Economie - Cérémonie des 30 ans du Pavillon Bleu à Saint-Nazaire le 19 mai 2015.

DÉCENTRALISATION

Réforme de l'administration territoriale de l'Etat

Une communication en Conseil des ministres ce 22 avril 2015 présente les objectifs de la nouvelle architecture territoriale de la République prévue dans la loi Maptam du 16 janvier 2015.

Les objectifs de la réforme

- Conforter l'Etat départemental déconcentré dans la mise en œuvre des politiques publiques, en particulier en matière de sécurité et de solidarité. Les services de proximité au sein des départements seront développés et modernisés, notemment grâce à l'adaptation du réseau des sous-préfectures aux enjeux du XXIème siècle, à la création de maisons de l'Etat et de maisons de service au public.

- Instituer aux niveaux régional et académique des services de l'Etat puissants et stratèges pour travailler avec les nouvelles collectivités régionales.

- Approfondir la déconcentration des pouvoirs : une nouvelle charte de la déconcentration sera publiée début mai.

- Clarifier les missions et les compétences avec la revue des missions de l'Etat. Le Gouvernement arrêtera les premières décisions sous un mois.

Des préfets « préfigurateurs »

L'organisation de l'Etat dans les sept nouvelles régions fusionnées sera conduite par les préfets de région désignés « préfigurateurs » en associant l'ensemble des services de l'Etat. Le Premier ministre a désigné à cette fin, les préfets des régions Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes.

Les sept préfets préfigurateurs seront chargés d'animer et de coordonner la réforme, de mener le dialogue et la concertation avec les élus et les organisations syndicales pour élaborer un projet d'organisation régionale incluant notamment une proposition d'organisation fonctionnelle et d'implantation géographique pour chaque direction régionale.

Ces éléments ont été présentés lors d'une réunion qui s'est tenue le 16 avril 2015, en présence du directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, entouré des membres des cabinets du Premier ministre, du secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et de la Simplification et du secrétaire d'Etat à Décentralisation pour informer en amont les associations d'élus sur la réorganisation régionale et la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

Enfin deux objectifs ont été rappelés pour rassurer les élus locaux :

Le maintient des services de l'Etat sur la plénitude du territoire national pour répondre aux menaces de « déménagement de l'Etat du territoire », que font régulièrement remontér les élus auprès du Gouvernement.

Le choix du chef-lieu des régions fusionnées en cohérence avec un projet territorial répondant co-défini par les acteurs locaux.

Une procédure en deux temps

Les projets d'organisation, établis dans le respect de grands principes nationaux, seront soumis au Gouvernement pour la fin juin et feront l'objet de décisions en juillet.

Les préfets de région concernés engageront ensuite la concertation avec les collectivités territoriales sur le choix du siège des futurs chefs-lieux provisoires.

Au 1er juillet 2015, le gouvernement arrêtera par décret simple le nom de la ville qui accueillera le chef-lieu de région provisoire. Cette disposition est nécessaire dans le cadre des élections régionales, qui ont été fixées aux dimanches 6 et 13 décembre 2015.

Ce chef-lieu provisoire fera office de chef-lieu de la nouvelle région à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'à la publication du décret en Conseil d'Etat du chef-lieu et du nom définitifs, soit au plus tard le 30 septembre 2016.

Les projets de chefs-lieux devront être transmis aux 13 préfets de régions concernés par la fusion, qui devront saisir le conseil municipal de la ville d'accueil du conseil régional.

La concertation sur le nouveau chef-lieu avec les représentants des collectivités territoriales ne suppose pas la consultation formelle des organes délibérants de l'ensemble des collectivités territoriales de la région concernée. Il

s'agira davantage d'une information, tous les moyens étant autorisés (site Internet, courrier, affichage). Les organismes consulaires et les organisations professionnelles représentatives devront eux aussi être informés.

Des orientations prédéfinies

Les fonctions de programmation stratégique des directions régionales seront regroupées sur le site d'implantation principale. L'équipe de préfiguration pourra proposer, lorsque les directions régionales exercent des fonctions opérationnelles (instruction de titres, autorisations, subventions, etc.), une organisation sur plusieurs implantations, par exemple au niveau départemental pour le compte d'un ou de plusieurs départements.

Un regroupement interministériel des fonctions supports régionales sera proposé dans le cadre de la préfiguration ; il est jugé nécessaire pour l'immobilier et les achats.

Pour ce qui concerne les agences régionales de santé, sept directeurs généraux préfigurateurs sont nommés. Les futures agences régionales de santé auront pour périmètre les nouvelles régions.

Pour les services déconcentrés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, neuf recteurs coordonnateurs sont désignés dans les sept nouvelles régions (respectivement les recteurs de Nancy-Metz, Bordeaux, Lyon, Besançon, Toulouse, Caen, Lille) ainsi que dans les régions d'Ile-de-France et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur (recteurs des académies de Paris et d'Aix-Marseille). Ils devront élaborer un projet d'organisation inter-académique pouvant aller de dispositifs de coopération renforcée à une intégration conduisant à une fusion d'académies. Ces projets de convergence sans alignement sur les nouvelles régions feront également l'objet de décisions en juillet 2015.

Enfin le commissariat général à l'égalité des territoires devra assurer une mission, en temps réel pendant la période de préfiguration, sur l'évaluation et le suivi des impacts territoriaux de la réforme.

EVÉNEMENT

12èmes Rencontres Entreprises et Territoires - 29 avril 2015 - Paris

Avec 13 régions, 14 métropoles et une nouvelle organisation territoriale, les Villes Moyennes deviennent un enjeu majeur pour le renouveau français.

C'est pourquoi, pour leurs douzièmes éditions, les Rencontres Entreprises et Territoires, soutenues par l'Institut CDC pour la Recherche, en association avec Villes de France, ont chois le thème **« Entre ruralité et métropoles, les villes moyennes au coeur de toutes les convergences ».**

Ces Rencontres sont organisées par le Master Administration Internationale de Projets Territoriaux (AIPT) de la Faculté d'Administration et Echanges Internationaux (Université Paris-Est Créteil). Elles se tiendront le mercredi 29 avril 2015 à la Caisse des Dépôts, Salle Solférino, 15, Quai Anatole-France à Paris.

Elles seront ouvertes par Marc Abadie, Directeur du Réseau et des Territoires de la Caisse des Dépôts, et Gilbert Meyer, Maire de Colmar, Président de la communauté d'agglomération de Colmar et Vice-Président de Villes de France.

Consultez le programme

Inscription préalable obligatoire : ****

COMMERCE

Un observatoire pour redynamiser les centres - villes

" Réussir l'implantation d'une locomotive commerciale en centre-villes ", tel était le thème du premier colloque de l'observatoire des Centres-villes qui s'est tenu à Beauvais, jeudi 16 avril 2015, en partenariat avec Villes de France.

Selon Olivier Berlioux, co-fondateur de l'Observatoire, *" la question de la redynamisation commerciale est un enjeu de taille pour tous les maires de villes moyennes. Pour y répondre, les élus doivent mettre en place une stratégie territoriale de long terme.*"

À Beauvais, où se tenait la conférence, la ville a fait le choix d'implanter un centre commercial dans son centre-ville, afin de renforcer son attractivité.

Pour Caroline Cayeux, présidente de Villes de France, *"ce projet traduit une volonté politique forte : remettre le centre-ville au cœur de l'action publique. C'est indispensable pour notre économie, mais aussi pour la vie de notre cité"*.

Un modèle dont d'autres collectivités souhaitent aujourd'hui s'inspirer, mais qui nécessite une forte implication de l'ensemble des acteurs publics. *« La redynamisation des centre-villes suppose de voir au - delà des échéances électorales. Le coût politique peut parfois être élevé mais le jeu en vaut la chandelle »* estime Frédéric Ebling, directeur des affaires publiques du groupe Carrefour. Et d'ajouter *: « l'investissement le plus important, c'est l'investissement politique : le courage de faire des choix de long terme. »*

Pour Jean-Philippe Mouton, Président d'Hammerson, société spécialisée dans l'aménagement des centres commerciaux, *« ce n'est pas tant un problème de volonté qu'un manque de connaissances techniques en matière d'aménagement commercial qui explique la crise des centres-villes. Il faut que les élus s'entourent d'experts pour les accompagner dans leurs projets pour élaborer leur plan de circulation et de stationnement, faciliter la gestion des relations avec les commerçants et surtout empêcher l'évasion commerciale »*.

Fabien Portes, directeur de la franchise BUT, insiste pour que *« le développement commercial se fasse en collaboration étroite entre les acteurs publics, les chambres consulaires et les associations de commerçants. C'est la seule solution pour contrer un déclin qui nous pénalise tous »*.

Une prochaine réunion de l'Observatoire est prévue le 19 juin 2015 à Albi sur le thème de l'accompagnement des

commerces de centre-ville dans leur montée en gamme. ** : L'Observatoire des Centre-Villes a pour ambition de favoriser les échanges entre acteurs publics, institutionnels et privés, en dehors de toute démarche commerciale, pour réfléchir et formuler des solutions concrètes de redynamisation des centres - villes, quelle que soit leur sensibilité politique. Il a engagé cette démarche en partenariat avec Villes de France.*

Contact : Franck Gintrand – 01 53 23 00 35

ECONOMIE

Calendrier et bilan des notifications fiscales 2015

Chaque année, les services de la DGFiP adressent aux collectivités locales les états de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et le montant des allocations compensatrices.

S'agissant de la campagne 2015, seuls les bases et produits prévisionnels relatifs à la taxe sur les résidences secondaires (art. 16 de la dernière LFR 2014) ont été ajoutés sur l'état transmis aux communes concernées.

L'opération de mise à disposition de ces états de notification sur le Portail internet de la gestion publique (PiGP) s'est déroulée en plusieurs étapes : information préalable des collectivités et associations d'élus, livraison des programmes d'édition des états et de publication sur le PiGP, et déclenchement de la publication adressé aux services de la fiscalité directe locale (SFDL), le 4 mars pour les communes, le 11 mars pour les EPCI. Les SFDL avaient pour consigne de traiter toutes les collectivités avant le 15 mars. Les états 1259 devaient être traités avant le 9 mars pour les communes, le 13 mars pour les EPCI.

Au 12 avril dernier, un peu plus de 1 000 états fiscaux sur 38 804 (soit 3% pour les 1259), n'ont pas été téléchargés, les SFDL ayant néanmoins la possibilité de transmettre par courriel les états non-téléchargés.

Pour mémoire, les collectivités avaient cette année jusqu'au 15 avril pour transmettre les états 1259 aux services préfectoraux, par dérogation jusqu'au 30 avril pour les départements en raison des élections.

Calendrier prévisionnel 2015 de transmission des données fiscales

Notice sur le fichier CVAE

Majoration de la valeur cadastrale des terrains constructibles

ECONOMIE

Fonds de soutien aux emprunts à risque, clôture des dossiers le 30 avril

Le 24 février dernier le Gouvernement annonçait sa décision de doubler les capacités d'intervention du fonds de soutien aux collectivités locales ayant contracté des emprunts structurés à risque en mobilisant *" 1,5 milliard d'euros supplémentaire sur 15 ans* ". Cette décision fait suite à l'appréciation soudaine de la devise helvétique, qui met en péril l'équilibre financier des collectivités territoriales qui avaient contracté des emprunts à risques adossés à la parité euro/franc suisse.

Les modalités d'allocation de ces montants ont été définies en concertation avec les représentants du Parlement et des associations d'élus. Les collectivités locales et établissements publics locaux ayant déposé un dossier vérifiant les critères d'éligibilité recevront dans les prochains mois une proposition d'aide établie conformément à ces modalités. Ils disposeront de trois mois pour remplir les conditions permettant de bénéficier de cette aide, ou y renoncer.

Pour bénéficier de ces mécanismes, les collectivités doivent impérativement déposer une demande d'aide auprès de leur préfecture avant le 30 avril 2015. Le dépôt n'implique pas l'abandon immédiat des procédures contentieuses éventuellement en cours. Cet abandon ne devra être effectif que si la collectivité accepte l'offre d'aide qui lui sera faite par le fonds.

Les modalités ont été rendues publiques et sont consultables sur le site :

http://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonds-soutien-aux-emprunts-a-risque

INITIATIVE

Lèche-vitrine - au Pays de la vallée de Montluçon et du Cher

Du 23 avril au 31 mai 2015, le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher initie une vaste opération culturelle et artistique sur l'ensemble des 95 communes qui composent son territoire : « Lèche-vitrine au Pays de la vallée de Montluçon et du Cher ». La conduite de cette opération de soutien au commerce de proximité et de promotion du site www.achetezamontlucon.fr, créé en avril 2014 pour offrir aux commerçants, artisans et producteurs locaux une vitrine numérique face à la concurrence d'internet et des achats en ligne, a été confiée au carnettiste renommé Laurent Lolmède. Entre décembre 2014 et mars 2015, celui-ci a réalisé une quinzaine d'illustrations mettant en scène les artères commerçantes montluçonnaises, mais aussi 9 pôles intermédiaires du Pays. A partir du 23 avril, ces illustrations seront révélées au public à travers quatre expositions simultanées : une exposition des œuvres

originales à la galerie Ecritures (1, rue Pierre-Petit à Montluçon), de grands formats sur les grilles du jardin Wilson (Montluçon), de facs-similés dans les boutiques des 95 communes du Pays et de reproductions numériques sur le site www.achetezamontlucon.fr.
Pour télécharger les 21 fichiers optimisés pour le web (jpg 150 dpi), + le dossier de presse, entrez cette adresse dans votre navigateur internet :
https://files.acrobat.com/a/preview/00c81057-9160-4424-90c2-3d8607193516 Contact : Stéphanie Rouget – T 04 70 02 55 53.

ECONOMIE

Grand Prix national du paysage 2015, candidatures jusqu'au 4 mai

Le Grand Prix national du Paysage est organisé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il est ouvert aux candidatures conjointes : associant une maîtrise d'ouvrage publique (collectivité territoriales ou leur groupements, services de l'Etat et de leurs établissements publics ou parapublics situés en métropole et outre mer) ou privée (aménageurs privés, entreprises, structures associatives ou syndicales) et une maîtrise d'œuvre publique ou privée dans laquelle le rôle de paysagiste est central et prépondérant.
A travers le Grand Prix national du Paysage, le ministère de l'Écologie a pour objectif de valoriser une démarche paysagère innovante à l'échelle d'un territoire. Celle-ci doit avoir donné lieu à des réalisations concrètes en France ou en zone transfrontalière. La démarche récompensée doit être le fruit d'une collaboration étroite entre une maîtrise d'ouvrage porteuse d'une volonté territoriale ambitieuse et une équipe de maîtrise d'œuvre inventive et créative dans laquelle le rôle du paysagiste est central et prépondérant.
La démarche lauréate et ses réalisations devront être exemplaires tant par les résultats obtenus que par leur mise en œuvre. Elles témoigneront d'une avancée particulièrement remarquable dans la manière d'aborder l'aménagement du territoire et de prendre en compte les caractéristiques, les ressources naturelles, les atouts territoriaux et les spécificités paysagères locales. Elles se montreront novatrices en termes de solutions proposées et seront susceptibles d'initier de nouvelles façons de penser le territoire à partir du paysage.
Le Grand Prix national du Paysage 2015 sera remis par la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Une mention spéciale " Paysage de la transition énergétique et de la croissance verte " pourra être décernée par le jury afin de valoriser un projet exemplaire et particulièrement innovant dans ce domaine.
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 4 mai 2015 à minuit. Toute candidature déposée après cette date ne pourra pas être prise en compte.
Pour en savoir plus, voir *le dossier ci-joint*.

ECONOMIE

Cérémonie des 30 ans du Pavillon Bleu à Saint-Nazaire le 19 mai 2015.

La cérémonie nationale d'annonce du palmarès Pavillon Bleu 2015 se tiendra le 19 mai 2015 au Théâtre de Saint-Nazaire (44). Environ 300 personnes venant de toute la France sont attendues. Cet événement, dont *Villes de France* est partenaire, sera l'occasion de célébrer les 30 ans du label grâce à une exposition rétrospective sur l'évolution du Pavillon Bleu depuis 1985.
Les adhérents de *Villes de France* sont invités à participer avant la cérémonie d'annonce du palmarès à une conférence sur la pollution plastique des océans présentée par "Expédition 7ème Continent". David Samzun, maire de Saint-Nazaire et président de la CARENE, accueillera cette cérémonie d'annonce des communes lauréates.
A la suite de minutieuses visites de terrain des équipes permanentes du Pavillon Bleu et des contrôles sur pièces et sur place, le jury français s'est réuni les 29 et 30 janvier 2015, en présence de *Villes de France* pour la troisième année consécutive dans le cadre de son partenariat. Cette sélection nationale a ensuite été validée au niveau international, comme pour les 41 pays du Pavillon Bleu, le 9 avril dernier à Copenhague. L'annonce du palmarès 2015 sera l'occasion de féliciter les ports de plaisance fidèles qui fournissent des efforts continus pour suivre et correspondre aux critères du label Pavillon Bleu. Parmi ceux-là, on peut citer de nombreuses villes et ports français.
Le Pavillon Bleu est un label à forte connotation touristique, et aussi un symbole de qualité environnementale exemplaire. Créé par l'Office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité. Cet écolabel permet de sensibiliser et de motiver les collectivités locales ou les gestionnaires de port de plaisance afin qu'ils prennent en compte le critère « environnement » dans leur politique de développement économique et touristique, en complément et en renforcement des directives nationales et/ou européennes obligatoires.
Le site officiel : *http://www.pavillonbleu.org/*

AGENDA

Mercredi 29 avril - Paris
12ès Rencontres Entreprises et Territoires
« Entre ruralité et métropoles, les villes moyennes au coeur de toutes les convergences »
Télécharger le programme
Inscription préalable obligatoire :
Vendredi 12 juin - Paris -
Réunion Enseignement supérieur
Mardi 16 juin - Paris
Cérémonie de remise du Grand Prix de la revue des Collectivités territoriales en partenariat avec Villes de France
Inscription préalable obligatoire
Jeudi 1er et vendredi 2 octobre - Bourg-en-Bresse
Congrès de Villes de France

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia
Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi